



Communiqué

How can we help?*

*Besoin d'aide ?



Mondial Assistance présente l'assurance rapatriement de corps

Paris, le 14 décembre 2009 - Mondial Assistance propose « Solution Rapatriement de Corps » destinée aux personnes vivant en France, mais souhaitant être inhumées dans leur pays d'origine, ou en France dans le lieu de résidence de leur choix.

Après un décès, le rapatriement d'un corps nécessite des démarches compliquées, en particulier à l'étranger. Ce nouveau contrat permet à chacun de prendre ses dispositions de son vivant, afin de décharger les proches d'une procédure difficile, mais aussi de s'assurer que le moment venu les volontés du défunt seront respectées.

Cette offre est destinée :

- aux personnes résidant en France¹ et souhaitant être inhumées à l'étranger ;
- aux personnes résidant en France et souhaitant être inhumées en France, avec déplacement entre le lieu du décès et le lieu d'inhumation.

Ce contrat annuel couvre :

- la prise en charge sans limitation des frais de transport du corps, du lieu du décès jusqu'au lieu d'inhumation ;
- la prise en charge des frais funéraires et frais de cercueil ou d'urne ;
- la prise en charge sans limitation, d'un billet aller/retour pour deux membres de la famille du défunt.

Ce nouveau contrat est exclusivement destiné aux particuliers. Solution Rapatriement de Corps peut être souscrit en ligne sur www.mondial-assistance.fr. D'une durée d'un an, le contrat est renouvelable par tacite reconduction à des prix variant de 7 à 234€ par an, en fonction de l'âge du souscripteur et du pays d'inhumation souhaité.

Solution Rapatriement de Corps est notamment susceptible d'intéresser les personnes résidant en France souscrivant déjà des contrats Solution Schengen pour leurs proches, quand ceux-ci viennent leur rendre visite. Disponible aussi sur www.mondial-assistance.fr, le contrat Solution Schengen couvre l'assistance rapatriement, la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation pour l'obtention d'un visa de séjour dans l'espace Schengen. Solution Rapatriement de Corps est également commercialisée par les courtiers et agents généraux d'assurance partenaires de Mondial Assistance, via l'extranet de vente MafPro réservé aux professionnels.



¹ France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Martinique

A propos de Mondial Assistance France :

24h/24 et 365 jours par an, Mondial Assistance France intervient partout dans le monde pour apporter à ses clients entreprises et particuliers, des solutions d'assistance et d'assurance sur-mesure dans les domaines de l'automobile, du voyage, des loisirs, de la mobilité, de l'habitat, de l'emploi, de la santé et des services aux personnes.

Mondial Assistance France appartient au groupe Mondial Assistance, leader international de l'assurance voyage et de l'assistance. Il anime un réseau de 400 000 prestataires et de 180 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4% de la population mondiale. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group. www.mondial-assistance.fr

RUMEUR PUBLIQUE : 01 55 74 52 00 **Mondial Assistance** : presse@mondial-assistance.com

Inscrivez-vous à notre flux RSS  ou sur www.twitter.com/mondialassist 

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations à caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.